

# Dampierre-sur-Linotte

## Périscolaire

### Mars 2020



**Accueil du matin**  
de 7h20 à 8h20

**Accueil du midi**  
de 11h50 à 13h40

**Accueil du soir**  
de 16h10 à 18h30

#### Il existe 2 accueils du soir :

- Activités thématiques tous les soirs : 16h10 à 17h40 (fiche d'inscription différente)
- Périscolaire libre tous les soirs de 16h10 à 18h30



Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants à l'année si les horaires d'accueil sont toujours les mêmes.

Si l'accueil change d'un mois sur l'autre, merci de remplir ce document dès qu'il vous est transmis. Pour les enfants inscrits en Activité thématique, inutile de renseigner la case « soir ».

**La parole de l'enfant seule ne sera pas prise en considération, il faut un écrit des parents ou un mail.**

Quotient Familial Catégorie de Tarifs	QF 0 QF ≤ 850	QF 1 851 ≤ QF ≤ 1400	QF 2 1401 ≥ QF
½ heure périscolaire	0.70€	0.75€	0.80€
Restauration scolaire	5.59€ (1.89€ de temps d'accueil + 3.70€ de repas)	5.89€ (2.19€ de temps d'accueil + 3.70€ de repas)	6.39€ (2.69€ de temps d'accueil + 3.70€ de repas)
Goûter	0.25€	0.25€	0.25€



### **ACCUEIL PERISCOLAIRE DAMPIERRE (à redonner avant le 21 février 2020 à la directrice du périscolaire)**

NOM et Prénom : ..... Classe : .....

NOM et Prénom : ..... Classe : .....

NOM et Prénom : ..... Classe : .....

Tél. des parents : .....

Jours de cantine	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V
Date de mars	9	10	12	13	16	17	19	20	23	24	26	27	30	31	2	3
Matin																
Midi																
Soir																

Inscription à l'année :     lundi     mardi     jeudi     vendredi

**Signature des parents :**

**Tourner**  
**S'il vous plaît**



**Renseignements auprès de Mélanie VULCAIN ou Michèle JACQUINOT :**  
**au bureau du périscolaire de Dampierre sur Linotte**  
**ou par téléphone au 03.84.68.64.88**  
**ou par mail [periscolaire.dampierre@ccpmc.fr](mailto:periscolaire.dampierre@ccpmc.fr)**

Documents nécessaires :

- Dossier d'inscription dûment rempli à retirer au bureau du périscolaire
  - Numéro d'allocataire CAF ou attestation MSA

Pour toutes modifications :

Il est impératif de prévenir le périscolaire avant 8h30 par mail ou par un écrit  
(fiche de modifications disponible au bureau du périscolaire)



Périscolaire du matin : les enfants peuvent être accueillis le matin sans inscription préalable.

Les commandes de repas s'effectuant le jeudi matin pour la semaine suivante, les inscriptions devront donc nous parvenir au plus tard le jeudi avant 8h30 pour la semaine suivante.

**Les repas doivent être décommandés** 24h à l'avance, dernier délai ; soit **la veille avant 8h30**. Les modifications de dernière minute ne seront plus prises en comptes. Tout repas décommandé hors délai ou non prévenu sera facturé à la famille.

En cas d'absence pour maladie, vous devez fournir un certificat médical datant du jour et prévenir au plus tard le matin de l'absence afin d'obtenir la déduction des repas facturés.

**La parole de l'enfant seule ne sera pas prise en considération, il faut un écrit des parents ou un mail.**

**Pour des questions d'organisation, merci de prévenir le matin avant 8h30 de l'absence de votre enfant au périscolaire du soir. A partir du moment où votre enfant est prit en charge à 16h10 à l'école, vous serez facturé 1/2 heure.**

